

Le 16 mai 2023 à 9h,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson (pouvoir de Jérémy Simon), Didier Monceau, Luc Nauleau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Thierry Barjonet, Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : Didier Monceau

Date de la convocation : 9 mai 2023

Autorisation de signer les avenants marché de collecte des déchets ménagers et assimilés (lot 1, lot 2, lot 3)

Monsieur le Président indique que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 qui conforte le respect des principes de la République, et afin de répondre à la demande de Madame la Préfète du Loiret sur le respect des dispositions de cette loi, il convient d'introduire par avenant dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, les dispositions relatives à l'égalité, la neutralité et la laïcité.

Des avenants concernant les trois lots du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés doivent être établis pour effectuer un complément sur l'article 13 reprenant le respect des principes de laïcité et de neutralité.

Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer les avenants,

**Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs aux avenants du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, lots 1, 2 et 3.

Fait et délibéré en séance le 16 mai 2023,
Enregistré sous le N°23/24
Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS